POLE ENFANCE
Les Hirondelles

MISSION DU POLE ENFANCE

Le POLE ENFANCE "Les Hirondelles" , regroupe des services et unités médico éducatives agréés par l'état (SESSAD—IME—UEM - Unité d'enseignement). Le Pôle Enfance est géré par l'association ADAPEI des Hautes Pyrénées.
En application de la loi de renovation sociale et médico sociale, de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le POLE ENFANCE est autorisé à recevoir des enfants , adolescents , jeunes adultes, de 3 à 20 ans, en situation de handicap mental. Les actions sont financées par l'Assurance Maladie, sous le contrôle de l'Agence Régional de Santé.
Le POLE ENFANCE a la mission de prendre en compte les besoins d'enfants, adolescents et leur famille pour mettre en place les conditions et les moyens pour favoriser le développement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne, pour contribuer à la formation générale et professionnelle, et assurer l'inclusion dans les différents milieux de vie.
Le POLE ENFANCE est une organisation de services / unités, disposant de 95 places sur le bassin Tarbais . Chaque service/unité a une mission spécifique, répondant aux besoins particuliers de chaque enfants, adolescents, jeune adulte.
La mission du POLE ENFANCE conduit à établir des coopérations avec les écoles, les centres de loisirs, les praticiens libéraux, ainsi qu'avec des services spécialisés (CRA, pédo psychiatrie...), associations sans jamais se substituer à ce qui pourrait se réaliser en milieu ordinaire.
Les missions des services du POLE ENFANCE viennent répondre aux droits à la compensation du handicap pour permettre aux jeunes et leur famille de faire face aux conséquences des déficits dans sa vie quotidienne.

PUBLIC VISE

Les services du POLE ENFANCE sont destinés aux enfants d'âge préscolaire -scolaire (3 ans à 12 ans), et adolescents et jeunes majeurs (13 ans à 20 ans) en situation de handicap.
Les enfants et les jeunes ont un diagnostic de trouble neuro développemental, caractérisé par une déficience intellectuelle (DI), ou un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA), établi par un service médical compétent. Ils présentent des déficits des fonctions intellectuelles et des limitations des comportements adaptatifs apparus au cours du développement.
L'enfant ou le jeune est domicilié dans les Hautes Pyrénées.
Une décision d'orientation vers un service du POLE ENFANCE a été établie par la CDAPH , sur la demande de la personne ayant l'autorité parentale

Contre indication à l'admission: Si l'enfant ou l'adolescent présente une affection somatique grave, impliquant des soins médicaux lourds, réguliers et constants, ou s'il présente un pluri handicap ou des troubles du comportement graves et complexes constituant un risque pour lui-même ou pour autrui.

Dans ce numéro

Gamme des services 2
Organisation des services....3
Les professionnels 3
Principes d'intervention 4
Accueil Contact.....4
Localisation Accès 5
Locaux Equipement 5
Participation famille 6

Points de vue

- Le Projet Personnalisé d'Intervention (PPI)
- Une Association militante et gestionnaire
- Les troubles neuro-développementaux
- Le conseil de la vie sociale

GAMME DES SERVICES POUR LES ENFANTS DE 3 ANS à 13 ANS.

L'offre de services pour un enfant s'établit au regard de son groupe d'âge, de son domicile, des environnements qu'ils fréquentent, et des indications contenues dans son Plan Personnel de Compensation (PPC) établi par la MDPH en concertation avec les parents. Suivant ces paramètres, l'offre de services conjugue dans des proportions et intensités différentes les interventions en direction de l'enfant, en direction de la famille, en direction des partenaires et du milieu ordinaire, notamment l'école.

Les prestations en direction des enfants:

Les interventions globales personnalisées , les rééducations psychomotrices, orthophoniques, et l'enseignement scolaire, visent le développement fonctionnel dans les sphères des habiletés communicatives, socio émotionnelles, affectives, perceptivo motrices , cognitives et dans le domaine de l'autonomie et des apprentissages scolaires.

Les prestations en direction des familles:

L'éducation thérapeutique, la guidance parentale, l'aide psychologique, visent à soutenir les parents dans leurs responsabilités parentales, en mobilisant leurs compétences, aider les parents à porter un regard réaliste sur les compétences et les ressources de leur enfant et à prendre conscience des attitudes parentales qui peuvent soutenir ou parasiter son évolution. Les familles peuvent avoir accès à des services de répit.

Les prestations en direction des partenaires, du milieu ordinaire (école) : elles visent essentiellement à soutenir l'accès aux dispositifs de droits communs, notamment pour l'inclusion scolaire.

Une organisation de services coordonnés pour assurer la cohérence , la continuité et la fluidité du parcours de la petite enfance jusqu'à la majorité.

L'Adapei des Hautes-Pyrénées est une association de parents et d'amis des personnes en situation de handicap mental. Elle a pour mission d'apporter des solutions et répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Créée en 1965, L'Adapei des Hautes-Pyrénées est affiliée à l'UNAPEI, association nationale reconnue d'utilité publique) .

Elle est aussi organisme gestionnaire de services et/ou d'établissements agréés par les pouvoirs publics avec 17 établissements et services répondent aux besoins de plus 700 personnes en situation de handicap mental, psychique ou avec autisme du département. Avec le soutien financier de l'état, du département, l'ADAPEI des Hautes Pyrénées emploie près de 600salariés.

L'association n'a de cesse d'adapter, d'innover et de développer différents types d'accueils et d'accompagnements, pour que chaque personne puisse accéder à une qualité de vie, dans des conditions d'inclusion optimale.

GAMME DES SERVICES POUR LES ADOLESCENTS ET JEUNES MAJEURS

L'offre de services pour les adolescents et jeunes majeurs a pour objectif:

- La généralisation des capacités d'auto détermination et des habiletés dans les soins personnels, l'autonomie sociale, domestique et socio occupationnelle dans différents contextes.
- Le développement identitaire, la prévention des comportements difficiles et des troubles psychiques de l'adolescence.
- L'intégration dans les milieux de la vie.
- La valorisation du rôle social et professionnel (insertion)
- L'adaptation et la participation maximale à l'âge adulte dans les environnements ordinaires, médico sociaux, de travail protégé.

Cette offre de services est ajustée en fonction de l'âge, des capacités adaptatives, des décisions d'orientation prises par la MDPH, et des ressources familiales.

Les prestations à destination des jeunes

Des prestations d'éducation dans les domaines scolaires, comportementales, de la santé (alimentation, sexualité, hygiène ...) , de l'expression créatrice,(chant, peinture, théâtre, danse), des activités physiques et sportives

Des prestations de formation dans les domaines , pré professionnelle et professionnelle, et de la vie sociale (déplacement, utilisation des services de droit commun, gestion temps -budget—loisirs—relation amicale...)

Des prestations de soutien au passage à la majorité et au devenir adulte - à la transition vers les structures d'accueil pour adultes – au suivi après la sortie

Les prestations à destination des familles:

L'objectif est de favoriser un ajustement mutuel entre l'adolescent et ses proches familiaux et la participation active des parents à l'orientation.

-Accompagnement de l'évolution de la parentalité et compréhension des particularités comportementales propre à l'adolescence

-Guidance dans le traitement des difficultés comportementales , ou soutien si hospitalisations avec « rupture de fonctionnement en milieu familial «

-Action d'aide à la distanciation (répit, séjour, nuit)

-Soutenir l'implication des parents dans le parcours de leur fils ou fille, si difficulté. Comprendre les possibilités de parcours à la sortie de l'IME.

Permettre l'accès aux droits des familles et soutenir les démarches administratives (Tutelles—AAH)

Les prestations à destination des partenaires

-Aider dans les inclusions en milieu ordinaire (professionnel ou social), ,ainsi que dans les transitions vers les établissements médico sociaux.

-Accompagnement des consultations – Assistance pour les hospitalisations – Aide à la préparation et à la sortie des soins .

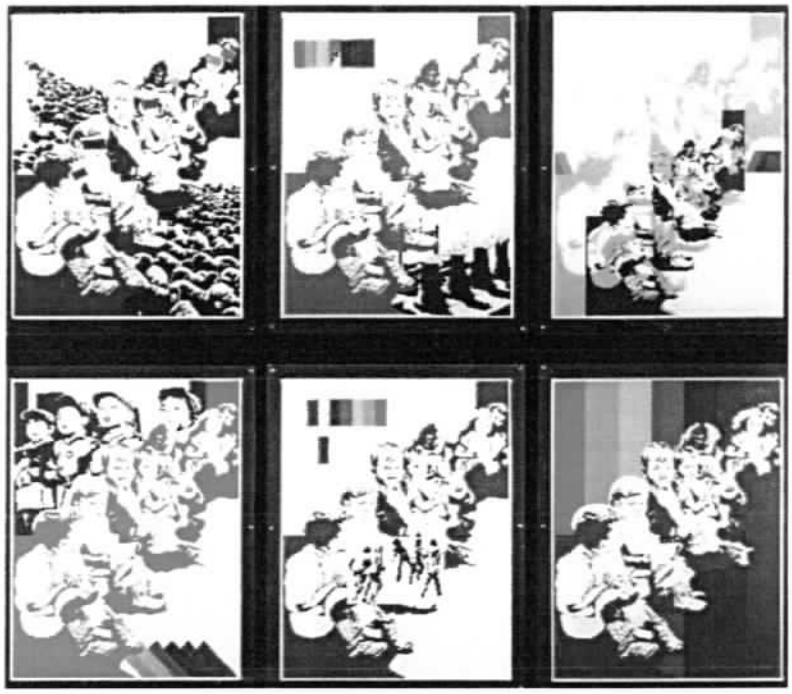

Images à remplacer par des photos faites sur le Pôle Enfance

ORGANISATION DES SERVICES DU POLE

Le POLE ENFANCE est une organisation souple, cohérente regroupant, pilotant et coordonnant divers services et unites complémentaires. Les services/unites peuvent se différencier par un public cible (famille—jeunes majeurs ...), des prestations spécifiques (soin - education– restauration ...), un type de régime d'acceuil (ambulatoire - internat ...). Ils sont coordonnés entre eux pour répondre aux besoins évolutifs en fonction de l'âge , du handicap et des conditions d'environnement, et pour apporter des solutions aux situations complexes de certains jeunes.

Services Enfance:

- L'Unité Enseignement en Maternelle (UEM) pour les enfants de 3 à 6 ans ayant un TSA et leur famille. Régime d'externat. 7 places.
- Le SESSAD pour les enfants de 3 ans à 12 ans scolarisés, ayant un retard global de développement, une déficience intellectuelle. Régime ambulatoire. 15 places.
- L' Unité Education Enseignement pour les enfants de 6 à 13 ans ayant une déficience intellectuelle ou / et TSA - régime d'externat . 20 places DI + 6 places TSA

Services adolescence—jeunes majeurs

- Unité Formation Adolescents (UFA): filles et garçons de 14 ans à 17 ans ayant une déficience intellectuelle ou / et TSA. Régime d'externat.
- Service d'Accompagnement de Jour pour Jeunes Adultes (SAJJA): Femmes et hommes, de 18 ans à 20 ans, et plus si amendement CRETON, ayant une orientation pour une MAS, FAM, ou Foyer de vie. Régime d'externat .
- Service de Formation Individualisée pour l'Insertion professionnelle et l'Inclusion sociale (SF3I): Femmes et hommes, de 18 ans à 20 ans, et plus si amendement CRETON, ayant une orientation pour ESAT. Régime d'externat
- Unités Habitats Educatifs: jeunes de 6 à 20 ans, et plus si amendement CRETON. Régime d'internat . 16 places DI + 8 places TSA
- Studios tremplin: Majeurs de 18 ans à 20 ans, et plus si amendement CRETON, avec orientation ESAT.Régine internat . 4 places.

Services transversaux dans le POLE ENFANCE:

Service soin (médical—infirmier– rééducation - psychologie) - Service social - Service sport - Service Hôtellier (transport—restauration— maintenance) - Service administratif (accueil—gestion—logistique)

Le PROJET PERSONNALISE est produit par la démarche continue engagée par les professionnels, visant à répondre aux besoins de l'enfant, adolescent, jeune adulte et aux attentes de sa famille, en sollicitant l'implication directe des parents, mineurs, jeunes majeurs, et autres partenaires. La mise en œuvre du projet personnalisé s'établit dans le cadre et la limite de la mission et des prestations autorisées.

Le projet personnalisé intègre l'évaluation, la détermination de buts et objectifs, l'intervention et le suivi des progrès de l'enfant, l'adolescent, jeune adulte. L'accueil à l'admission et l'orientation à la sortie constituent les étapes de transition du projet personnalisé. L'évaluation permet d'établir les habiletés de base de la personne, les forces et attentes de la famille, ainsi que de déterminer les buts et les objectifs de l'intervention. Les interventions des professionnels, axées sur les objectifs sélectionnés, sont centrées sur des activités.

Les activités routinières quotidiennes (repas, toilettes, récréation ...), les activités planifiées dirigées (ateliers, classe, rééducation ...), ou les activités spontanées offrent les opportunités pour les habiletés ciblées du plan d'intervention.

Le plan d'intervention psychoéducatif comprend 7 domaines du développement ou d'habiletés : Communication – Interaction sociale - Motricité/ perception – Cognition – Autonomie – Comportement adaptatif – Connaissance de soi. Le projet personnalisé, intègre 3 volets : éducation/ formation —soin—scolarité. Il est tracé dans le dossier informatisé de la personne.

Un professionnel de l'éducation réalise la coordination du projet à proximité des parents ou du jeune majeur. Le psychologue assure la pertinence technique de la démarche projet. Le cadre de direction garantit les moyens, les dispositions institutionnelles, législatifs et principes éthiques.

Les Troubles neurodéveloppementaux

Tous Les enfants, adolescents, jeune majeurs, inscrits dans le POLE ENFANCE présente dès la petite enfance et avant l'âge scolaire, une aptitude diminuée à faire face à toute situation de manière indépendante. La limitation significative du fonctionnement adaptatif est visible dans divers secteurs d'aptitudes tels que la communication, les apprentissages scolaires, l'autonomie, la responsabilité individuelle, la vie sociale, le travail, les loisirs, la santé, ou encore la sécurité.
La « déficience intellectuelle » fait référence à un déficit de l'intelligence (modéré, grave)) ainsi qu'à un déficit du comportement adaptatif qui y est associé.
Les troubles du spectre de l'autisme se caractérisent par des troubles de la communication sociale et les comportements restreints et répétitifs avec 3 niveaux indiquant le besoin de soutien.

LES PROFESSIONNELS DU POLE ENFANCE

Une équipe pluridisciplinaire de 87 porfessionnels délivrant des prestations dans les différents services / unites du POLE ENFANCE en application des Projets Personnalisés.

⇒ **Equipe Educative (Internat—externat)**
40 Educateurs spécialisés, Moniteurs Educateurs, Aides Médico Psychologiques.

⇒ **Equipe insertion et formation professionnelle**
1 chargé d'insertion professionnel
4 éducateurs techniques

⇒ **Equipe animation**
1 éducateur sportif
1 éducateur informatique

⇒ **Equipe pédagogique**:
3 enseignants spécialisés
3 éducateurs scolaires

⇒ **Equipe Sociale:**
1 assistante de service social

⇒ **Equipe de soin:**
2 médecins,
2 infirmiers,
4 psychologues,
3 rééducateurs en psychomotricité,
Orthophonistes liberaux conentionnés

⇒ **Equipe d'Encadrement**
1 directeur
1 responsable logistique
2 responsables de service

⇒ **Equipe administrative**
2 techniciens administratifs

⇒ **Equipe des services généraux**
3 surveillants de nuit
2 agents de maintenance
11 agents de services intérieurs et transport

PRINCIPES ET VALEURS

Le cadre général des approches techniques est issu pour l'essentiel du socle des connaissances et des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles publiées à ce jour par la Haute Autorité de Santé (HAS) et l'Agence de l'évaluation médico sociale (ANESM).
Le DSM V est la Classification diagnostique et statistique des troubles mentaux retenue dans l'attente de la publication de la CIM 11 (Classification Internationales des Maladies)
Une charte éthique et les codes déontologiques guident les pratiques professionnelles . Une commission éthique veille à l'application des principes de la bientraitance dans les services / unités du Pole Enfance.
Une démarche qualité évalue régulièrement les prestations proposées pour une amélioration continue.

Les idées issues des travaux éco systémiques sur la Production du Handicap, des travaux sur les apprentissages, des recherches en psychologie du développement et en psychopathologie, guident le travail pluridisciplinaire des professionnels.
Les dimensions de l'environnement peuvent favoriser, entraver, modifier le développement de l'enfant globalement, ou plus spécifiquement.
Suite à une évaluation des facteurs de vulnérabilité et les facultés préservées du jeune, en agissant à travers les facteurs obstacles ou facilitateurs de l'environnement, les programmes d'apprentissages personnalisés sont mis en œuvre pour augmenter les comportements adaptatifs, infléchir les déviations développementales, augmenter l'autonomie pour l'inclusion sociale, voire professionnelle.
Les programmes d'intervention sont psycho éducatifs, comportementaux ou développementaux et se caractérisent par une gradation de la structuration formelle, partant plus ou moins des intérêts et initiatives de la personne, dans un contexte plus ou moins incident.

ACCUEIL—CONTACT

Les premiers contacts avec le POLE ENFANCE sont importants pour la suite du projet.
Un secrétariat assure le premier accueil sur place ou à distance pour répondre à une demande d'information, provenant de parents ou de professionnels. Le service social prend le relais et reçoit les parents avec leur enfant si c'est possible, pour évaluer l'adéquation de la demande avec l'agrément des services et donner de l'information sur le POLE ENFANCE. La procédure d'admission est expliquée aux parents . Il leur est demandé de confirmer leur demande d'inscription par un courrier d'intention, en joignant la notification d'orientation de la MDPH.

Le Site Internet de l'ADAPEI des Hautes Pyrénées https://www.adapei65.fr/bienvenue propose une information détaillée sur l'Association et le POLE ENFANCE.

Le Conseil de la Vie Sociale
CVS

Le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'échange et d'expression croisée entre des parents, des jeunes, des professionnels, l'association sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des jeunes Il convient aussi de souligner que le conseil est une instance collégiale élue qui doit donc impérativement fonctionner de manière démocratique.
Le CVS se réunit une fois / trimestre. Il publie un bulletin d'information sur le travail du CVS et les actions du POLE ENFANCE

INFORMATION ET PARTICIPATION DES FAMILLES

Au moment de l'admission, un livret d'accueil simplifié est remis aux parents, enfants, jeunes majeurs . Il permet une compréhension aisée des principaux aspects du fonctionnement , de l'organisation, des lieux, des horaires.
Les parents ou jeune majeur sont informés du règlement de fonctionnement qui leur est donné. Le règlement vise à définir les obligations et devoirs nécessaires au respect des règlementations collectives au sein de POLE ENFANCE.
La participation directe du jeune majeur , des parents de l'enfant à la conception et à la mise en oeuvre du projet personnalisé d'intervention qui le concerne est un droit, et non pas une obligation.
L'expression et la participation du jeune majeur et des parents des mineurs contribuent à la confiance nécessaire pour la construction d'une collaboration entre parents , jeunes majeurs et professionnels au service des apprentissages et du développement de la personne. La coopération avec les parents fait l'objet d'une attention particulière de la part des professionnels du POLE ENFANCE. L'implication parentale, ou du jeune majeur est un facteur qui agit favorablement sur l'acquisition d'habiletés et sur le sentiment de compétence chez le jeune, notamment en liant les différents contextes d'apprentissage.

Un contrat de séjour / DIPC, est remis aux parents ou jeune majeur Il mentionne les objectifs et les prestations adaptées.

Le projet personnalisé est rédigé avec les parents ou le jeune , précisant les objectifs et les prestations proposées. Il est ajusté régulièrement dans les mêmes conditions de participation. Les parents ou jeunes majeurs sont invités systématiquement à participer aux prises de décision les concernant. Des supports adaptés peuvent être proposés, à l'enfant, l'adolescent, ,jeune majeur, pour dégager et hiérarchiser ses attentes.

POLE ENFANCE Les Hirondelles

Adresse
74 Avenue d'AZEREIX
65 000 TARBES

Téléphone : 05 62 42 36 36
Télécopie : 05 62 33 41 01
Messagerie : ime-tarbes@adapei65.fr

ADAPEI des Hautes Pyrénées

Adresse
5 Avenue Foch 215 6
5016 LOURDES

Téléphone: 05 62 42 36 36
Télécopie: 05 62 33 48 01
Messagerie: siege@adapei65.fr

CONTACT POLE ENFANCE

Directeur: Yves MICHELON
Cadre Logistique: Alain NAVES
Cadre service Enfance: Pauline LETURGIE
Cadre service Adolescence: Marie Christine AREXIS

Pédopsychiatre : Laurence BONNEMORT

Secrétariat Accueil—Gestion Projet personnalisé : Marie France LLACH
Secrétariat Gestion sociale et logistique: Antoinette DITRAPANI

VOTRE LOGO